

086-218601748-20211116-160_D2021-DE Regu le 22/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21 Pouvoirs : 4 Absents : 4

Date de la convocation : 9 novembre

2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian. CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany. DUFFAULT Tetyana, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique. **PIAULET** Christine. MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Sabrina représentée par C CHAPUT DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°160

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF « Pilotage du projet de territoire : chargé(e) de coopération Ctg, coordinateur (rice) »

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 28 septembre 2021, **la commune a signé un avenant à la convention territoriale globale (CTG)** couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

La CTG a remplacé le Contrat Enfance Jeunesse qui visait à soutenir l'offre d'accueil proposée sur la commune aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en apportant une prestation financière pour le fonctionnement des services petite enfance, enfance et jeunesse.

Le CEJ finançait également deux postes : celui de coordinatrice enfance et jeunesse et celui de coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires. Le second poste n'existe plus depuis la suppression des TAP en septembre 2018.

La CAF de la Vienne nous propose donc de signer une convention d'objectifs et de financement encadrant le versement de la subvention dite « pilotage du projet de territoire », qui concerne le poste de coordinatrice, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

A Naintré, le nombre d'équivalent temps plein financé (ETP) est de 0,6 que la CAF finance à environ 70 % soit une subvention de 15 000,08 €.

AR PREFECTURE

086-218601748-20211116-160_D2021-DE

Regu le 22/11/2021

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement « pilotage du projet de territoire », telle que jointe à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la convention d'objectifs et de financement « pilotage du projet de territoire » telle que jointe à la présente couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

- charge M. le Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, de la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet

le